

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

Le Rhin

lettres à un ami

Hugo, Victor

Paris, 1863

XII.

[urn:nbn:de:bsz:31-125844](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:bsz:31-125844)

XII

DESCRIPTION D'UN MAUVAIS GÎTE.

Ce qu'était cet édifice, il serait malaisé de le dire. C'était une maison forte comme une citadelle, une citadelle magnifique comme un palais, un palais menaçant comme une caverne, une caverne muette comme un tombeau.

On n'y entendait aucune voix, on n'y voyait aucune ombre.

Autour de ce château, dont l'immensité avait je ne sais quoi de surnaturel, la forêt s'étendait à perte de vue. Il n'y avait plus de lune sur l'horizon. On n'apercevait au ciel que quelques étoiles qui étaient rouges comme du sang.

Le cheval s'était arrêté au pied d'un perron qui aboutissait au pied d'une grande porte fermée. Pécopin regarda à droite et à gauche, il lui sembla distinguer tout le long de la façade d'autres perrons au bas desquels se tenaient immobiles d'autres cavaliers comme lui et qui semblaient attendre en silence.

Pécopin tira son poignard; et il allait heurter du pommeau la balustrade de marbre du perron, quand le

cor du vieux chasseur éclata subitement près du château, probablement derrière la façade, puissant, énorme, sonore, assourdissant comme le clairon plein d'orage où souffle le mauvais ange. Ce cor, dont le bruit courbait visiblement les arbres, chantait dans les ténèbres un effroyable hallali.

Le cor se tut. A peine eut-il fini que les portes du château s'ouvrirent en dehors à deux battants, comme si un vent intérieur les eût violemment poussées toutes à la fois. Un flot de lumière en sortit.

Le genet monta les degrés du perron, et Pécopin entra dans une vaste salle splendidement illuminée.

Les murailles de cette salle étaient couvertes de tapisserie figurant des sujets tirés de l'histoire romaine. Les entre-deux des lambris étaient revêtus de cyprès et d'ivoire. En haut régnait une galerie pleine de fleurs et d'arbres, et dans un angle, sous une rotonde, on voyait un lieu pour les femmes pavé d'agate. Le reste du pavé était une mosaïque représentant la guerre de Troie.

Du reste, personne; la salle était déserte. Rien de plus sinistre que cette grande clarté dans cette grande solitude.

Le cheval, qui allait de lui-même et dont le pas sonnait gravement sur le pavé, traversa lentement cette première salle et entra dans une seconde chambre qui était de même illuminée, immense et déserte.

De larges panneaux de cèdre sculpté se développaient autour de cette chambre, et dans ces panneaux un mystérieux artiste avait encadré des tableaux merveilleux incrustés de nacre et d'or. C'étaient des batailles, des chasses, des fêtes représentant des châteaux pleins d'artifices à feu assiégés et pris par des faunes et des sau-

vages, des joutes et des guerres navales avec toutes sortes de vaisseaux courant sur un océan de turquoises, d'émeraudes et de saphirs, qui imitait admirablement la rondeur de l'eau salée et la tumeur de la mer.

Au-dessous de ces tableaux une frise fouillée du ciseau le plus fin et le plus magistral figurait, dans les innombrables rapports qu'elles ont entre elles, les trois espèces de créatures terrestres qui contiennent des esprits : les géants, les hommes et les nains ; et partout dans cette œuvre les géants et les nains humiliaient l'homme, plus petit que les géants et plus bête que les nains.

Le plafond pourtant semblait rendre je ne sais quel malicieux hommage au génie humain. Il était entièrement composé de médaillons accostés dans lesquels brillaient, éclairés d'un feu sombre et coiffés de couronnes de Pluton, les portraits de tous les hommes à qui la terre doit des découvertes réputées utiles, et qui, pour ce motif, sont appelés les *bienfaiteurs de l'humanité*. Chacun était là pour l'invention qu'il a faite. Arabus y était pour la médecine, Dédalus pour les labyrinthes, Pisistrate pour les livres, Aristote pour les bibliothèques, Tubalcaïn pour les enclumes, Architas pour les machines de guerre, Noé pour la navigation, Abraham pour la géométrie, Moïse pour la trompette, Amphictyon pour la divination des songes, Frédéric Barberousse pour la chasse au faucon, et le sieur Bachou, Lyonnais, pour la quadrature du cercle. Dans les angles de la voûte et dans les pendentifs se groupaient, comme les maîtresses constellations de ce ciel d'étoiles humaines, force visages illustres : Flavius, qui a trouvé la boussole ; Christophe Colomb, qui a découvert l'Amérique ; Botargus, qui a

imaginé les sauces de cuisine ; Mars, qui a inventé la guerre ; Faustus, qui a inventé l'imprimerie ; le moine Schwartz, qui a inventé la poudre, et le pape Pontian, qui a inventé les cardinaux.

Plusieurs de ces fameux personnages étaient inconnus à Pécopin, par la grande raison qu'ils n'étaient pas encore nés à l'époque où se passe cette histoire.

Le chevalier pénétra ainsi, marchant où le menait le pas de son cheval, dans une longue enfilade de salles magnifiques. En l'une d'elles il remarqua sur le mur oriental cette inscription en lettres d'or : « Le caoué des Arabes, autrement dit cavé, est une herbe qui croît en abondance dans l'empire du Turc, et qu'on appelle dans l'Inde l'herbe miraculeuse, étant préparée comme il s'ensuit : prenez demi-once de cette herbe, que vous mettez en poudre et ferez infuser dans une pinte d'eau commune trois ou quatre heures ; puis vous la faites bouillir de sorte qu'il y ait un tiers de consommé. Buvez-la peu à peu, quasi comme en humant. Les personnes de condition l'adouçissent avec le sucre et l'aromatisent avec l'ambre gris. »

En face, sur le mur occidental, brillait cette autre légende : « Le feu grégeois se fait et excite dans l'eau avec du charbon de saule, du sel, de l'eau-de-vie, du soufre, de la poix, de l'encens et du camphre, lequel même brûle seul dans l'eau sans autre mixtion et consume toute matière. »

Dans une autre salle il n'y avait pour tout ornement que le portrait fort ressemblant de ce laquais qui, au festin de Trimalcion, faisait le tour de la table en chantant d'une voix délicate les sauces où il entre du benjoin.

Partout des torchères, des lustres, des chandelles et

LÉGENDE DU BEAU PÉCOPIN. 123

des girandoles, reflétés par d'immenses miroirs de cuivre et d'acier, étincelaient dans ces chambres démesurées et opulentes où Pécopin ne rencontra pas un être vivant, et à travers lesquelles il s'avancait, l'œil hagard et l'esprit trouble, seul, inquiet, effaré, plein de ces idées inexprimables et confuses qui viennent aux rêveurs dans le sombre des bois.

Enfin il arriva devant une porte de métal rougeâtre au-dessus de laquelle s'arrondissait, dans un feuillage de pierreries, une grosse pomme d'or, et sur cette pomme il lut ces deux lignes :

ADAM A INVENTÉ LE REPAS,
ÈVE A INVENTÉ LE DESSERT.



L'ÉTAT DE LA FRANCE

Le 1er Janvier 1789, le Roi a été couronné à Reims, et a prêté le serment de maintenir inviolablement les Droits de l'Homme et du Citoyen, et de conserver à tous Français une Constitution libre et modérée. Ce serment a été reçu par le Peuple, et par les Députés de la Nation, qui ont juré de maintenir le Roi dans l'exercice de ses fonctions, et de veiller à ce qu'il ne s'écartere point de son serment.

Le 20 Juin 1789, le Peuple a été admis à voter par ses Députés, et a élu une Assemblée Nationale, qui a pris le nom de l'Assemblée Nationale Constituante. Cette Assemblée a déclaré que le Peuple est le Souverain, et que le Roi n'est que le premier Magistrat de la Nation. Elle a aussi déclaré que les Français ont le droit de former une Loi, et de contrôler l'exécution de la Loi.

Le 4 Août 1789, l'Assemblée Nationale a aboli la Noblesse, et a déclaré que tous les Français sont égaux devant la Loi. Elle a aussi aboli les privilèges de la Noblesse, et a déclaré que tous les Français ont le droit de participer à la formation des Lois.

Le 26 Août 1789, l'Assemblée Nationale a adopté la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui a été jurée par le Peuple, et par les Députés de la Nation. Cette Déclaration a déclaré que tous les Français ont des Droits naturels, inaliénables, et sacrés, et que le but de toute Loi est de garantir ces Droits.

Le 26 Août 1789, l'Assemblée Nationale a aussi adopté la Déclaration de l'Indivisibilité de la République, qui a été jurée par le Peuple, et par les Députés de la Nation. Cette Déclaration a déclaré que la République est une, et indivisible, et que tous les Français ont le droit de participer à la formation des Lois.

Le 26 Août 1789, l'Assemblée Nationale a aussi adopté la Déclaration de l'Inaliénabilité de la Souveraineté Nationale, qui a été jurée par le Peuple, et par les Députés de la Nation. Cette Déclaration a déclaré que la Souveraineté Nationale est inaliénable, et que tous les Français ont le droit de participer à la formation des Lois.

Le 26 Août 1789, l'Assemblée Nationale a aussi adopté la Déclaration de l'Inviolabilité des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui a été jurée par le Peuple, et par les Députés de la Nation. Cette Déclaration a déclaré que les Droits de l'Homme et du Citoyen sont inviolables, et que tous les Français ont le droit de participer à la formation des Lois.

Le 26 Août 1789, l'Assemblée Nationale a aussi adopté la Déclaration de l'Inaliénabilité de la Souveraineté Nationale, qui a été jurée par le Peuple, et par les Députés de la Nation. Cette Déclaration a déclaré que la Souveraineté Nationale est inaliénable, et que tous les Français ont le droit de participer à la formation des Lois.

Le 26 Août 1789, l'Assemblée Nationale a aussi adopté la Déclaration de l'Inviolabilité des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui a été jurée par le Peuple, et par les Députés de la Nation. Cette Déclaration a déclaré que les Droits de l'Homme et du Citoyen sont inviolables, et que tous les Français ont le droit de participer à la formation des Lois.

C
iron
men
qui
cave
dan
pre
me
per
ant
mè
dan
digi
de c
ren
dév
lom
un
tre
A